

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR
LE PROJET DE
POLITIQUE DU PATRIMOINE
DE
MONTRÉAL**

**MÉMOIRE DE
LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE
DE LA CÔTE-DES-NEIGES
FÉVRIER 2005**

Mesdames,

Messieurs les commissaires,

NOTRE ORGANISME :

La Société d'histoire de la Côte-des-Neiges est un organisme sans but lucratif créé en 1982 pour promouvoir l'histoire et le patrimoine de Côte-des-Neiges, quartier montréalais dont les origines remontent à 1698.

La Société intervient d'abord au niveau local mais collabore fréquemment avec d'autres organismes dans certains dossiers de défense du patrimoine montréalais et québécois. Elle a notamment participé aux consultations publiques sur le plan de mise en valeur du mont Royal en 1988, aux consultations sur le premier plan d'urbanisme de Montréal en 1990-1992, à la consultation sur les consultations, à la consultation publique sur le mont Royal en 2002, au Sommet sur le mont Royal et au Sommet de Montréal, aux audiences publiques sur les projets de développement du cimetière Notre-Dame-des-Neiges et de réaménagement des abords de l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal, en 2002-2004, entre autres.

La Société a appuyé à maintes reprises l'action d'Héritage Montréal et des Amis de la montagne. En 1993, la Société a obtenu le Prix d'excellence dans le cadre de l'Opération patrimoine populaire de Montréal (aujourd'hui Opération Patrimoine architectural de Montréal). La Société compte actuellement une trentaine de membres. Elle est dirigée par un conseil d'administration de cinq membres élus lors de l'assemblée générale annuelle. Avec la collaboration de la Ville de Montréal, le siège social est situé au Centre communautaire de loisir de la Côte-des-Neiges, 5347 chemin de la Côte-des-Neiges à Montréal.

La Société est membre de la Fédération des Sociétés d'histoire du Québec

NOTRE INTÉRÊT POUR LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE POLITIQUE DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL :

Depuis qu'elle existe, la Société d'histoire de la Côte-des-Neiges a participé aux différentes initiatives qui ont vu le jour, à Montréal ou à l'échelle du Québec, visant à créer une synergie entre les différents organismes en patrimoine, que ce soit les différentes Assises du patrimoine ou le Forum du patrimoine. L'une des principales attentes, sinon la principale, de ces événements était l'établissement d'une politique du patrimoine par le Gouvernement du Québec. Un travail très intéressant a été effectué au fil des années , notamment par la Commission des Biens culturels du Québec (C.B.C.Q.) mais de politique gouvernementale du patrimoine, toujours point. Aussi est-ce avec une grande satisfaction que nous voyons finalement Montréal prendre les devants et passer aux actes. Puisse la démarche en cours servir d'inspiration ailleurs ou à un autre niveau.

Le projet actuel de Politique du patrimoine de Montréal, s'il est perfectible – et c'est la raison d'être des présentes audiences- arrive à point à un double titre. D'une part il répond à un besoin maintes fois exprimé par le milieu et repris lors du Sommet de Montréal; d'autre part, il survient à un moment de notre histoire où la notion de patrimoine s'est à la fois étendue et diversifiée à un point tel que les problématiques qui y sont reliées se complexifient et revêtent un caractère de plus en plus urgent, du fait notamment de la pression, quasi irrésistible, du développement économique et urbain; à cet égard, l'exemple du patrimoine religieux est particulièrement éloquent. À cela il faudrait ajouter que la pertinence d'une politique du patrimoine s'impose également en raison de la conscience de plus en plus partagée du caractère incontournable du patrimoine et de sa valeur sociale; cela dit avec toutes les réserves et les nuances nécessaires.

Autrement dit, il était temps que la société montréalaise se dote d'un cadre moderne pour composer au mieux, dans la dynamique urbaine, avec cette valeur de plus en plus partagée qu'est devenu le patrimoine sous ses multiples formes.

UN PROJET ÉDIFIANT ET EMBALLANT

Le projet déposé de politique du patrimoine de Montréal reçoit de la part de la Société d'histoire de la Côte-des-Neiges une adhésion enthousiaste à un double niveau.

D'une part, le document exposant la politique projetée est impressionnant du point de vue qualitatif. C'est là, à notre avis, un portrait judicieusement condensé de la problématique telle qu'elle se présente en 2005 à Montréal : les aspects historiques, législatifs, réglementaires, viennent éclairer un impressionnant inventaire de la richesse et de la diversité du patrimoine montréalais, en même temps que la complexité des enjeux que soulèvent sa protection, sa mise en valeur et sa transmission.

D'autre part, le projet, loin d'être limité à des constats, propose des lignes d'action nombreuses et précises touchant l'ensemble des participants, c'est-à-dire, les différents acteurs, à des degrés divers, de l'action en patrimoine.

Et l'un des mérites les plus importants du projet présenté est d'identifier la Ville comme un propriétaire et un gestionnaire dont l'attitude et les actions en matière de patrimoine doivent désormais revêtir un caractère exemplaire.

Si dans les années qui viennent, les élus municipaux et l'administration dont ils ont la responsabilité parviennent à tenir cet exigeant engagement, nul doute que la cause du patrimoine aura franchi un pas immense à Montréal, ce qui ne manquera pas de servir d'inspiration et de créer un effet d'entraînement à divers niveaux, à une échelle encore insoupçonnée.

LE PATRIMOINE, UN DÉFI CONTINUEL

Sans vouloir être rabat-joie, il faut bien admettre que la beauté d'un projet ne garantit en rien sa réalisation et que les tablettes sont pleines de projet généreux auxquels on a coupé les ailes, d'où les interrogations sérieuses que suscite le présent document.

Certes, il faut commencer par le commencement, mais il faut en même temps ne jamais perdre de vue que dans le domaine du patrimoine les justifications et les conséquences de toute action doivent être envisagées dans la perspective du long terme. C'est vrai sur le plan matériel, mais ce l'est tout autant sur le plan de la gestion.

Dès lors, la question qui se pose est la suivante : comment assurer à une politique du patrimoine une continuité, voire une pérennité relativement indépendantes des individus en place, de leurs caprices ou de leurs contraintes?

Nous n'avons pas la réponse, mais cela ne signifie pas qu'il n'y en ait pas. Le parc du Mont-Royal, par exemple, est notamment protégé du fait que ses délimitations sont inscrites dans la Charte de la Ville. Ne serait-il pas envisageable que certaines obligations municipales découlant du projet de politique du patrimoine soient également inscrites dans la Charte?

DU RÊVE À LA RÉALITÉ

Par ailleurs, le projet n'étant qu'un projet, il semble souvent rédigé, surtout dans le cinquième chapitre, au mode optatif, ce mode verbal, que l'on retrouvait notamment en grec, et qui exprime le souhait. Difficile à ce stade-ci qu'il en soit autrement, bien sûr, mais difficile également, pour l'instant, de prendre tout cela pour argent comptant. Qui plus est, le document contient peu d'indications permettant de se faire une idée claire des priorités d'action qui découleraient de l'adoption de ce projet de politique; quant aux délais requis pour leur mise en œuvre, ils sont aussi indiqués de manière assez vague; toutes les indications quant à la mise en œuvre tiennent en une page (p. 77) et gagneraient, à notre avis, à être un peu plus développées dans la version révisée.

TROIS SUJETS IMPORTANTS

Comme nous l'avons indiqué plus haut, le document est notamment remarquable par la synthèse qu'il réussit des différentes facettes du patrimoine montréalais et des enjeux soulevés. Nous n'avons pas voulu reprendre chaque élément pour les commenter mais nous tenons à attirer l'attention des commissaires sur quelques points particuliers :

- LES NOYAUX VILLAGEOIS

Le patrimoine montréalais est d'une richesse et d'une diversité remarquables mais il est ancré dans un environnement à la fois spatial et historique qui a contribué à le générer et à le façonner. Aujourd'hui, Montréal est devenu une métropole à la fois moderne et foisonnante. Néanmoins la ville a conservé la mémoire de son développement, en dépit d'une urbanisation à maints égards discutables. Il importe de conserver les traces significatives des origines en veillant à préserver et à valoriser les noyaux villageois qui ont peu à peu été englobés par Montréal. Non pas par passéisme, mais parce que ces petits quartiers historiques, parfois réduits à un bout de rue ou à quelques maisons, contribuent à humaniser la ville, à la rendre moins anonyme et à générer une activité culturelle et économique, réduite certes, mais combien plus conviviale que les grands centres commerciaux, [Côte-des-Neiges].

- LE CARACTÈRE FRANÇAIS DE MONTRÉAL

L'un des charmes de Montréal, et non des moindres, c'est sa population aujourd'hui largement multi-ethnique. Les communautés qui sont venues au fil du temps enrichir la mosaïque montréalaise ont apporté chacune leur contribution spécifique à l'enrichissement du patrimoine montréalais, vivant et matériel. Et la contribution de chacune de ces communautés mérite considération. Cependant on ne peut oublier, ou du moins ne le devrait-on pas, que Villemarie/Montréal fut d'abord et avant tout une ville française et que tout mettre sur le même plan c'est tordre l'histoire. S'il est vrai que Montréal fut profondément marquée par la Conquête (ou la Cession) et qu'au XIXe siècle elle fut un temps majoritairement anglaise, il n'en reste pas moins qu'à travers ses 363 ans d'histoire, la présence et l'âme française s'y maintinrent de façon continue. Vouloir estomper cette réalité confinerait au révisionnisme.

À notre avis, il est tout à fait possible d'accorder, au sein de la société d'accueil québécoise, toute la place qui revient aux différentes communautés culturelles dans la constitution de l'identité et du patrimoine montréalais sans que nous banalisions le caractère français qui contribue indéniablement à faire de Montréal une ville différente de Toronto ou de Vancouver.

- DES IDÉES, MAIS AUSSI DES MOYENS

La Ville veut se doter d'un cadre de gestion qui conditionnera ses actions et ses relations, mais elle souhaite également partager les responsabilités et pour cela établir des partenariats. Cette dimension est indispensable si l'on considère vraiment le patrimoine comme une richesse collective. Encore faut-il mettre les moyens nécessaires et la Ville parle de fonds dédiés notamment ce qui semble témoigner d'une volonté réelle. Ici encore cependant, il faudra trouver des mécanismes pour assurer la continuité du financement. Cesser d'investir dans le patrimoine, c'est le condamner à plus ou moins brève échéance. Encore une fois,

L'avenir incertain du patrimoine religieux illustre dramatiquement la dimension économique de la préservation.

Dans ses efforts pour relever le défi, la Ville sait qu'elle pourra compter sur certains partenaires (gouvernements, congrégations, compagnies, mécènes, etc.) mais il est une catégorie de partenaires dont la contribution est largement sous-estimée mais qui a pourtant largement contribué à sauver et à mettre en valeur un pan significatif du patrimoine montréalais : les organismes en patrimoine, qu'il s'agisse de groupes de pression, d'associations de citoyens ou de sociétés d'histoire.

Le temps est venu de permettre à ces groupes de poursuivre leur action avec les moyens appropriés. Ils ont fait leur part et continueront de la faire mais ils ne doivent plus le faire dans les conditions précaires qui ont trop longtemps reflété le peu de considération que nous avons pour le patrimoine. Cette question du financement des organismes en patrimoine nous paraît être un point d'une extrême importance dans la préparation de la politique du patrimoine de Montréal. Ces moyens à la hauteur de la mission et en relation avec le professionnalisme des intervenants sont un élément capital qu'il faudra prendre en considération dans le développement du Réseau Patrimoine de Montréal, une initiative des plus prometteuses: ce projet est déjà en marche et sa présentation devrait être développée plus explicitement dans la version révisée du projet de politique du patrimoine de Montréal.

Les éléments ci-dessus nous ont paru importants à souligner, mais ils ne sont pas les seuls. Mentionnons tout de même, les questions du patrimoine autochtone, de l'archéologie, du patrimoine vivant, et des incitatifs à la conservation.

En matière de patrimoine, la Ville a partiellement fait sa part dans le passé, nous avons tant bien que mal fait la nôtre. Il est temps maintenant de passer à une autre étape et de nous donner collectivement les outils et les moyens à la hauteur de cette noble ambition que constitue la transmission de ce fabuleux héritage aux générations qui nous suivent. La politique du patrimoine pourrait être l'outil qui nous manquait. Il faut que les moyens suivent.

Merci de votre attention,


Pierre Ramet, coordonnateur
11 février 2005.